

# leGymnase

## PRISE EN CHARGE DE 12 A 14 HEURES

### L'encadrement

L'association « La Croisée des Chemins », partenaire de l'établissement, est chargée de l'encadrement des enfants de 6 à 13 ans lors de la pause méridienne :

- *Equipe du Croisillon* : les enfants des classes élémentaires peuvent se restaurer et partager des activités ludiques et pédagogiques proposées par l'équipe d'animation (sport, activités manuelles ou d'expression, jeux de société, ...) avec leurs camarades. Cet accueil est organisé sous la responsabilité de leur directrice, Mme Virginie Minoux.
- *Equipe animation collégiens* : les adolescents se restaurent et gèrent leur temps libre (jeux, ateliers, projets), accompagnés par une équipe d'animateurs, coordonnée par M. Roland Perreaut.

Les enfants des classes de maternelle sont pris en charge par les ASEM de l'établissement.

### Le restaurant scolaire

La société Sodexo, prestataire de service, propose tous les jours un menu équilibré comprenant une entrée au choix, un plat chaud (généralement protéine + légume + féculent), un laitage et un dessert.

Ces quatre éléments (entrée, plat chaud, laitage et dessert) forment le plateau dit de base.

L'engagement de l'établissement et de la société Sodexo est de proposer aux enfants un menu équilibré, répondant à leurs attentes en terme de choix et dont la qualité et la composition des repas sont réévalués mensuellement en réunion de restauration.

En cas d'allergie nécessitant un repas spécifique, merci de contacter l'infirmière scolaire, Mme Dominique Brulé, ([dominique.brule@legymnase.eu](mailto:dominique.brule@legymnase.eu)) pour la mise en place d'un protocole adapté.

Le passage des enfants inscrits au restaurant scolaire est contrôlé par un adulte.

Les collégiens sont impérativement munis de leur badge individuel qui leur permet de signaler leur passage effectif.

En cas d'oublis répétés, des sanctions seront envisagées.

Toute absence à un repas devra obligatoirement être signalée par téléphone avant 9h, à l'accueil.

Pour éviter les attentes longues au niveau du passage au self-service, un ordre de passage est établi et affiché. Chaque classe bénéficie d'un créneau horaire bien spécifique.

Les collégiens déjeunant exceptionnellement sur place passeront systématiquement au restaurant scolaire.

### L'offre présence sans repas (Lunch box)

Les enfants de l'école primaire peuvent prendre un repas « tiré du sac ». Ils sont également encadrés par des animateurs du Croisillon ou des ASEM.

Il n'y a pas de possibilité de conservation au froid ni de réchauffage : il convient de préparer et de conditionner le repas de votre enfant dans des contenants adaptés. Ne pas oublier les couverts et une gourde d'eau.

L'inscription au forfait trimestriel 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine est obligatoire.

## La K'fêt pour les collégiens

Les collégiens peuvent, dans la limite des places disponibles, prendre un repas « tiré du sac » à la cafétéria. L'inscription au forfait trimestriel 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine est obligatoire.

Aucune présence exceptionnelle n'est possible

## Le tarif et le paiement des repas

Chaque famille s'engage trimestriellement pour un forfait de :

1, 2, 3, ou 4 repas par semaine.

La fiche d'inscription nominative vous sera envoyée par mail début juillet. Sans avis écrit au 15 décembre 2023 (2<sup>ème</sup> trimestre) et au 15 mars 2024 (3<sup>ème</sup> trimestre), l'engagement du trimestre précédent sera tacitement reconduit.

Les trimestres pris en compte sont :

- 1er trimestre = de septembre à décembre
- 2<sup>e</sup> trimestre = de janvier à mars
- 3<sup>e</sup> trimestre = d'avril à la fin de l'année scolaire

Chaque forfait choisi sera reporté sur la facture trimestrielle et disponible sur votre espace parent sur Ecole Dicrete, qui devra être payée selon les modalités précisées sur l'engagement financier.

Les montants des différents forfaits sont précisés dans la grille des tarifs consultable en ligne ([www.legymnase.eu](http://www.legymnase.eu)).

Pour tous les repas pris exceptionnellement hors forfait il est impératif de prévenir madame SMITH Françoise ([francoise.smith@legymnase.eu](mailto:francoise.smith@legymnase.eu)) avant 9h le jour de la prise du repas sans dépasser 1 ou 2 déjeuner par mois.

Le badge nominatif permettant la réservation est remis systématiquement aux collégiens, et sur demande aux élèves du primaire (retrait à l'accueil).

Pour une organisation fluide et garantir un approvisionnement régulier, merci de privilégier la restauration au forfait (de 1 à 4 jours par semaine)

Les Forfaits trimestriels d'accès au restaurant scolaire restent, par définition, forfaitaires. En conséquence, aucun repas ne pourra être ni remboursé ni échangé.

Les voyages scolaires organisés par l'établissement, dont la durée est supérieure ou égale à cinq jours scolaires consécutifs, font l'objet d'un traitement particulier : la non prise des repas prévue au forfait fera l'objet d'une déduction de 4 € par repas, sur le prix individuel du voyage.

Pour les absences dues à une maladie de l'élève d'une durée supérieure à cinq jours consécutifs, un avoir de 4 € par repas sera déduit sur la facture trimestrielle de l'élève après demande de la famille.

N.B : Dans le cas d'une non fréquentation scolaire liée à l'absence d'un professeur, le repas non pris ne pourra être remboursé aux familles.

Personnes à contacter pour toute question relative :

- au fonctionnement général + choix des forfaits Mme Françoise Smith

- à la facturation, paiement des factures service comptabilité ([comptabilite@legymnase.eu](mailto:comptabilite@legymnase.eu))